

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte Anastasie sur Issole**. Cette révision allégée porte sur le projet de construction d'une maison multifonctionnelle et sur diverses adaptations et évolutions réglementaires. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Sainte Anastasie sur Issole durant 31 jours consécutifs, **du lundi 31 octobre 2022 au mercredi 30 novembre 2022 inclus**.

Mr Jacques Branellec a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Sainte Anastasie sur Issole pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h, le mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30).

**Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune : [www.sainte-anastasie-sur-issole.fr](http://www.sainte-anastasie-sur-issole.fr)**

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : **[enquetepublique@sainte-anastasie-sur-issole.fr](mailto:enquetepublique@sainte-anastasie-sur-issole.fr)** (à l'attention du commissaire enquêteur)

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Jacques Branellec, commissaire enquêteur  
Enquête publique révision allégée du PLU  
Mairie de Sainte Anastasie sur Issole  
Hôtel de Ville  
33, rue Notre Dame  
83136 Sainte Anastasie sur Issole

**Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures suivants :**

- le **lundi 31 octobre 2022 de 9h à 12h (début de l'enquête)**
- le **mardi 8 novembre 2022 de 9h à 12h**
- le **vendredi 18 novembre 2022 de 9h à 12h**
- le **mercredi 30 novembre 2022 de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront régulièrement mises en ligne sur le site internet de la commune.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Sainte Anastasie sur Issole le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le maire ou son représentant dans un délai de 8 jours. Il lui communiquera les observations recueillies au cours de l'enquête, consignées dans un procès verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses réponses ou observations éventuelles.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la révision allégée du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,  
Olivier Hoffmann